

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 JUILLET 2016 À 20H DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire

ÉTAIT ABSENTE : Mme Mylène Le Cavalier

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.

**160080 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

**160081 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 juin 2016 totalisant la somme de 637 579,66 \$ et regroupant les chèques 25668 à 25712 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 39 475,45 \$ et regroupant les prélèvements no 1453 à 1498 soient approuvées.

ADOPTÉE

**160082 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE lors de la séance 7 décembre 2015, le conseil municipal a adopté la résolution 150132 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016;

ATTENDU QUE la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 tombe directement durant la période de vacances des travailleurs de la construction;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil municipal ont indiqué qu'ils ne pourraient pas être présents à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

ATTENDU QU'il sera impossible d'avoir quorum lors de la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier soit modifié afin que l'assemblée qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> août 2016 à 20h00 soit portée au lundi 8 août 2016 à 20h00.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**160083 DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – ACCÈSD AFFAIRES**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Mme Lynda Foisy comme administrateur principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière, soit désignée administrateur principal en remplacement de Mme Lynda Foisy aux fins de l'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**160084 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Ronald Provost soit autorisé à participer au congrès de la FQM du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec et que les frais

d'inscription au montant de 720\$ plus taxes et les frais de déplacement et d'hébergement soient payés par la municipalité.  
Que les sommes nécessaires soient appropriées du compte Conseil municipal – déplacements 0211000310.

ADOPTÉE

**160085 LIBÉRATION RETENUE DE GARANTIE – SINTRA INC**

ATTENDU QUE les travaux de traitement de surface double sur une section du rang des Vents se sont terminés en 2015 et qu'aucune déficience n'a été relevée depuis et que les travaux sont à la satisfaction de la municipalité;  
ATTENDU QUE le directeur général recommande la libération de la retenue de garantie dans ce dossier;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la retenue de garantie au montant de 3 365,78 \$ soit libérée et remise au contracteur Sintra inc.

ADOPTÉE

**160086 RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE ET DE MAINTENANCE AVEC PROMOTEK**

CONSIDÉRANT la présence de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité;  
ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) impose l'obligation à toute municipalité locale de prendre les moyens pour s'assurer de l'exactitude de la déclaration des droits transmise par l'exploitant;  
ATTENDU QUE la municipalité a installé une caméra de l'entreprise PROMOTEK à la sablière située sur le Rang des Collines;  
ATTENDU qu'avec cette mesure, la municipalité est assurée de l'intégralité des données ainsi que des sommes à être versées à la Municipalité;  
ATTENDU QUE la production des rapports mensuels à la municipalité sur les entrées et sorties des camions par l'entreprise PROMOTEK coûte 2 250 \$ par année plus une redevance sur le matériel calculé au taux de 0,0075\$ la tonne, le tout taxes eu sus;  
ATTENDU QUE pour l'entretien, la maintenance annuelle et la réparation (pièces et main d'œuvre) du compteur Soltex III, PROMOTEK charges 500 \$ par année le tout taxes en sus;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE la municipalité de Brébeuf renouvelle le contrat de service de Promotek pour la production de dix rapports annuellement au coût de 225,00\$/rapport plus une redevance à un taux de 0,0075\$ la tonne, le tout taxes eu sus;  
QUE la municipalité de Brébeuf renouvelle le contrat de service maintenance au coût de 500\$ annuellement le tout taxes eu sus;  
QUE M. Pascal Caron directeur général soit autorisé à signer les contrats avec Promotek.

ADOPTÉE

**160087 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT SECONDAIRE EN COUR AVANT – 26 DEUXIÈME-PLATEAU**

ATTENDU QUE le propriétaire du 26, chemin du Deuxième-Plateau vise à obtenir un permis de construction pour un bâtiment secondaire de type garage privé de 24x30;  
ATTENDU QUE le bâtiment secondaire se trouvera en cour avant;  
CONSIDÉRANT que la forme du terrain, la présence d'installation septique et la topographie ne donnent pas beaucoup de latitude pour l'implantation du bâtiment secondaire.  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure permettant un bâtiment secondaire en cour avant en précisant que le bâtiment devra être implanté le plus loin possible des lignes de propriété et qu'un reboisement devra être fait le long des lignes de propriété afin de minimiser l'impact du bâtiment secondaire sur le voisinage.  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux  
SECONDÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant en incluant les recommandations du CCU.

ADOPTÉE

**160088 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT  
SECONDAIRE EN COUR AVANT – 201, CHEMIN DES PINS SUD**

ATTENDU QUE le propriétaire du 201, chemin des Pins Sud vise à obtenir un permis de construction pour un bâtiment secondaire de type garage privé de 28x32;

ATTENDU QUE le bâtiment secondaire se trouvera en partie en cour avant;

CONSIDÉRANT la présence d'installation septique, la topographie du terrain ainsi que la Rivière Rouge, ce qui ne donne pas beaucoup de latitude pour l'implantation du bâtiment secondaire.

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure permettant un bâtiment secondaire en cour avant tel que présenté sur le plan déposé par le demandeur.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant tel que présenté sur le plan déposé par le demandeur.

ADOPTÉE

**160089 APPUI – DEMANDE DE SOUTIEN À L'ORGANISME DE BASSINS  
VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET  
SAUMON**

ATTENDU que l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la municipalité de Brébeuf;

ATTENDU que le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017. Que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu vert en 2016-2017 (programme Opération Bleu Vert) ainsi que des coupures de 10% du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017;

ATTENDU qu'une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le COBALI et l'OBV RPNS demandant son soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

QUE la municipalité de Brébeuf appuie la démarche de l'OBV RPNS dans ses revendications en cette matière;

ET QUE la municipalité de Brébeuf demande au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possibles, du programme Opération Bleu Vert et l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

ADOPTÉE

**160090 POLITIQUE DE SOUTIEN AU SOCCER RÉCRÉATIF ET  
COMPÉTITIF – REMBOURSEMENTS 2016**

ATTENDU QUE treize contribuables de Brébeuf sont admissibles au remboursement de la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents (40\$) pour les inscriptions 2016 au soccer à Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs qui déposent une demande conforme aux règles de la politique, la cotisation supplémentaire « non-résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants au soccer à Mont-Tremblant pour la saison 2016.

ADOPTÉE

**160091 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

signé Ronald Provost  
Maire

signé Pascal Caron  
Directeur général